

2023 Rapport annuel de Suncor Énergie Inc. concernant la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (Canada)

Introduction

Le présent rapport, déposé par Suncor Énergie Inc. (« Suncor »), rend compte des mesures prises par la Suncor en 2023, son exercice complet le plus récent, pour prévenir et réduire le risque de recours au travail forcé et au travail des enfants dans la production de biens au Canada ou à l'étranger par Suncor, ainsi que dans l'importation de biens au Canada par Suncor.

Ce rapport est également déposé conjointement pour le compte des entités suivantes : Suncor Energy Oil Sands Limited Partnership, Suncor Énergie Marketing Inc., Suncor Energy Logistics Corp., Suncor Energy Services Inc., Produits Suncor Énergie, S.E.N.C, Suncor Energy Oil Sands Inc., Petro-Canada Hibernia Partnership, Petro-Canada Hebron Partnership, Suncor Energy Ventures Partnership, Fort Hills Energy Limited Partnership, Suncor Energy Operating Inc., Thebacha Limited Partnership, Canadian Oil Sands Partnership, et Northern Courier Pipelines Limited Partnership.

Structure, activités et chaînes d'approvisionnement de Suncor

Suncor est une société d'énergie intégrée dont le siège social est situé à Calgary, en Alberta (Canada). Les activités de Suncor comprennent la mise en valeur, la production et la valorisation de sables pétrolifères, l'exploitation pétrolière extracôtière, le raffinage du pétrole au Canada et aux États-Unis, et les réseaux de vente au détail et en gros de Petro-Canada^{MC} (y compris la Transcanadienne électrique^{MC}, un réseau pancanadien de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques). Suncor exploite des ressources pétrolières tout en faisant progresser la transition vers un avenir sobre en carbone en misant sur l'électricité et les carburants renouvelables. Elle exerce des activités de négociation de l'énergie axées sur la commercialisation et la négociation de pétrole brut, de gaz naturel, de sous-produits, de produits raffinés et d'électricité. Les actions ordinaires de Suncor (symbole : SU) sont cotées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») et à la New York Stock Exchange (le « NYSE »).

Suncor a classé ses activités dans les secteurs suivants :

Sables pétrolifères

Les activités du secteur Sables pétrolifères de Suncor consistent à produire du bitume provenant des projets miniers et des activités *in situ* dans le nord de l'Alberta. Le bitume est soit valorisé pour le transformer en pétrole brut synthétique, soit mélangé avec du diluant comme charges d'alimentation des raffineries ou en vue de sa vente directe sur le marché. Ce secteur comprend la commercialisation, l'approvisionnement, le transport et la gestion des risques du pétrole brut, de l'électricité et des sous-produits. Les activités de Suncor dans ce secteur incluent l'exploitation de l'usine de base du secteur Sables pétrolifères, les activités *in situ*, ainsi que les activités de Fort Hills et de Syncrude.

Exploration et production

Le secteur E&P de Suncor comprend les activités extracôtières menées au large de la côte Est du Canada, ainsi que les actifs terrestres en Libye et en Syrie. Il englobe un actif exploité, Terra Nova, et plusieurs participations de non-exploitant dans des projets extracôtiers au Canada. De plus, il comprend des participations directes dans des accords de partage de la production en Libye et en Syrie. Ce secteur englobe également les activités de commercialisation du pétrole brut et du gaz naturel et la gestion des risques qui y sont associés.

Raffinage et commercialisation

Le secteur R&C de Suncor comprend deux grandes catégories d'activités : les activités de raffinage, d'approvisionnement et de commercialisation, ainsi que l'infrastructure soutenant la commercialisation, la fourniture de produits raffinés, de pétrole brut, de gaz naturel, d'électricité et de sous-produits et la gestion des risques qui y est associée. Ce secteur comprend également la négociation de pétrole brut, de produits raffinés, de gaz naturel et d'électricité.

Siège social et éliminations

Ce secteur englobe les activités non directement attribuables à un autre secteur d'exploitation, incluant les dettes et les coûts d'emprunt, les charges qui ne sont pas affectées à un autre secteur d'exploitation, les investissements dans certaines technologies propres, ainsi que les produits et les charges intersectoriels.

Chaînes d'approvisionnement

Les fournisseurs de Suncor sont répartis dans tout le Canada et dans 24 pays dans le monde. En 2023, environ 91 % des dépenses liées à la chaîne d'approvisionnement de Suncor se sont concentrées au Canada, et 99 %, en Amérique du Nord. Suncor a engagé des dépenses d'environ 16,8 G\$ auprès de 6 173 fournisseurs en 2023. La majorité des biens et services achetés par Suncor incluent la construction, la gestion d'usine, l'équipement industriel, les services professionnels, ainsi que l'équipement et les services miniers. En 2023, 75 % des dépenses de Suncor étaient liées aux services et 25 % aux biens.

La chaîne d'approvisionnement joue un rôle crucial dans les efforts continus de Suncor pour être un producteur et un fournisseur d'énergie sûr, rentable, respectueux de l'environnement et éthique. Nous établissons des partenariats avec des fournisseurs qui partagent nos valeurs et cadrent avec nos objectifs stratégiques. Ainsi, nous cherchons à trouver des occasions permettant de réduire les répercussions de nos activités sur l'environnement, d'appuyer les collectivités où nous travaillons et de contribuer collectivement à la croissance économique.

Politiques, diligence raisonnable et évaluation de l'efficacité

La politique de Suncor en matière de droits de la personne est disponible sur le site Web de Suncor (www.suncor.com).

Les processus de diligence raisonnable de Suncor liés au travail forcé et au travail des enfants sont les suivants :

- **Sélection des fournisseurs.** Les fournisseurs potentiels sont évalués en tenant compte de leur emplacement géographique, de la législation sur les droits de la personne et des pratiques courantes dans ces régions, ainsi que de la nature du travail à effectuer.
- **Code de conduite à l'intention des fournisseurs** Suncor a un code de conduite pour les fournisseurs qui énonce ses valeurs importantes et qui constitue un guide relativement à la norme de comportement à laquelle elle s'attend de tous les fournisseurs, entrepreneurs, consultants et autres tiers avec lesquels elle fait affaire. Le Code de conduite des fournisseurs de Suncor interdit explicitement le recours au travail forcé et au travail des enfants. Le respect de ce code est une condition standard de tous les contrats de la chaîne d'approvisionnement de Suncor.
- **Audits techniques auprès des fournisseurs** Chaque année, Suncor réalise de nombreux audits techniques auprès de ses fournisseurs pour évaluer, en partie, la mise en place de mesures de protection et de processus visant à réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants.
- **Évaluation des risques.** Suncor procède à une évaluation annuelle des risques liés aux droits de la personne, incluant l'efficacité des contrôles mis en place par Suncor pour atténuer les risques de travail forcé et de travail des enfants.
- **Surveillance** : Suncor passe en revue chaque trimestre ses activités commerciales mondiales afin de cibler et d'évaluer les activités réalisées dans des territoires à haut risque de travail forcé et de travail des enfants.
- **Système de gestion des politiques et de la réglementation** Suncor dispose d'un processus de gestion des enjeux relatifs aux politiques et à la réglementation, couvrant notamment le travail forcé et le travail des enfants.
- **Canaux de signalement** Suncor met à disposition une ligne d'assistance en matière de questions liées à l'intégrité pour permettre aux employés, aux fournisseurs et au public de soulever des préoccupations, notamment en lien avec le travail forcé et le travail des enfants.

Mesures correctives

Au cours de l'exercice précédent, Suncor n'a relevé aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement. Par conséquent, aucune mesure corrective n'a été nécessaire.

Formation

Tout le personnel de Suncor est tenu de suivre une formation annuelle sur les normes de pratiques commerciales de Suncor, un guide pour la prise de décisions éthiques en soutien à la valeur de Suncor d'« agir avec intégrité ».

De plus, un groupe ciblé d'employés de Suncor a suivi un programme de formation sur les droits du travail dans le secteur pétrolier et gazier, offert par l'IPIECA et la Sustainability School. Ce groupe comprend des représentants du développement durable, de la chaîne d'approvisionnement et des affaires juridiques.

Attestation

En tant qu'administrateur de Suncor, conformément aux exigences de la Loi, notamment de l'article 11, j'atteste avoir examiné les renseignements contenus dans le rapport pour les entités susmentionnées. Sur la base de mes connaissances et après avoir exercé une diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements fournis dans le rapport sont véridiques, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration indiquée ci-dessus.

Nom complet : Richard M. Kruger

Titre : Administrateur

Date : 21 mars 2024

Signature : 

(J'ai le pouvoir de lier Suncor Énergie Inc)